Envoyé en préfecture le 12/07/2022
Reçu en préfecture le 12/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-219740073-20220705-DL_2022_096-DE

DEPARTEMENT DE LA REUNION

VILLE DU PORT

Nombre de conseillers en exercice : 39

Quorum : 20

A l'ouverture de la séance
Nombre de présents : 23
Nombre de représentés : 08

Mise en discussion du rapport
Nombre de présents : 24
Nombre de représentés : 08
Nombre de votants : 32

OBJET

Affaire n° 2022-096

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS

ANNEE 2022

NOTA : le Maire certifie que :

- la convocation du conseil municipal a été faite et affichée le 27 juin 2022.

- la liste des délibérations a été affichée le 6 juillet 2022.

LE MAIRE

COMMUNE DU PORT 97420 REUNION

Olivier HOARAU

EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 5 juillet 2022

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, le cinq juillet, le conseil municipal de Le Port s'est réuni à l'hôtel de ville, après convocation légale sous la présidence de M. Olivier Hoarau, Maire.

Secrétaire de séance : Mme Annick Le Toullec 1ère adjointe.

Étaient présents : M. Olivier Hoarau Maire, Mme Annick Le Toullec 1ère adjointe, M. Armand Mouniata 2ème adjoint, Mme Jasmine Béton 3ème adjointe, Mme Mémouna Patel 7ème adjointe, M. Mihidoiri Ali 8ème adjoint, M. Guy Pernic 10ème adjoint, M. Jean-Paul Babef, M. Henry Hippolyte, M. Jean-Max Nages, Mme Claudette Clain Maillot, Mme Danila Bègue, Mme Brigitte Laurestant, M. Jean-Claude Adois, Mme Sophie Tsiavia, Mme Garicia Latra Abélard, Mme Véronique Bassonville, M. Didier Amachalla, Mme Honorine Lavielle, Mme Barbara Saminadin, Mme Aurélie Testan, Mme Gilda Bréda, Mme Annie Mourgaye.

Absents représentés : Mme Karine Mounien 5ème adjointe par Mme Mémouna Patel 7ème adjointe, M. Wilfrid Cerveaux 6ème adjoint par M. Jean-Claude Adois, Mme Bibi-Fatima Anli 9ème adjointe par M. Jean-Paul Babef, Mme Catherine Gossard 11ème adjointe par Mme Brigitte Laurestant, M. Franck Jacques Antoine par M. Guy Pernic 10ème adjoint, M. Fayzal Ahmed Vali par Mme Annick Le Toullec 1ère adjointe, M. Alain Iafar par M. Didier Amachalla, M. Zakaria Ali par M. Jean-Max Nages.

Arrivée(s) en cours de séance : M. Bernard Robert 4ème adjoint à 17 h 40 (affaire n° 2022-096).

Départ(s) en cours de séance : Néant.

Absents : M. Patrice Payet, Mme Paméla Trécasse, M. Sergio Erapa, Mme Firose Gador, M. Bertrand Fruteau, Mme Valérie Auber et Mme Patricia Fimar

.....
.....

Envoyé en préfecture le 12/07/2022
Reçu en préfecture le 12/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-219740073-20220705-DL_2022_096-DE

Affaire n° 2022-096

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS

ANNEE 2022

Arrivée à 17h40 de M. Bernard Robert.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 2021-146 du 9 novembre 2021 portant sur une avance de subvention aux associations et établissements publics ;

Vu la délibération n° 2022-042 du 05 avril 2022 portant l'attribution de subvention en fonctionnement et en investissement aux associations et aux établissements publics pour l'année 2022 ;

Vu la délibération n° 2022-055 du 03 mai 2022 portant l'attribution de subventions en fonctionnement et en investissement aux associations pour l'année 2022 ;

Vu la délibération n° 2022-069 du 07 juin 2022 portant l'attribution de subventions en fonctionnement et en investissement aux associations pour l'année 2022 ;

Vu l'avis favorable des commissions « Politique culturelle – Sportive – Petite enfance » « Politique éducative - Scolaire et Associative » réunies le 22 juin 2022 ;

Vu le rapport présenté en séance le 05 juillet 2022 ;

Après avoir délibéré et à la majorité (1 opposition : Mme Annie Mourgaye),

DÉCIDE

Article 1 : d'approuver l'attribution des subventions en fonctionnement, au titre de l'exercice 2022, aux associations selon le tableau présenté dans le rapport ;

Article 2 : d'autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE

COMMUNE DE SAINT-LEU 97436 REUNION

Olivier HOARAU

Envoyé en préfecture le 12/07/2022
Reçu en préfecture le 12/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-219740073-20220705-DL_2022_096-DE

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS

ANNEE 2022

Le présent rapport a pour objet de recueillir l'avis du conseil municipal sur l'attribution de subventions de fonctionnement dans le cadre de la campagne associative 2022 en complément des dotations allouées en avril 2022 (délibération n° 2022 – 042), en mai 2022 (délibération n° 2022 – 055) et en juin 2022 (délibération n° 2022 – 069).

Depuis 2015, la ville de Le Port s'est engagée dans une démarche volontariste de structuration et de redynamisation de son partenariat avec le tissu associatif. Elle entend ainsi renforcer l'accompagnement de l'action associative et élargir l'assiette des bénéficiaires de ses dispositifs.

2 associations ont présenté des demandes de subvention pour des actions nouvelles en adéquation avec les orientations sectorielles de la Municipalité.

Au regard de la pertinence des projets présentés, il est proposé au conseil municipal d'attribuer des subventions nouvelles en fonctionnement, dans la limite de l'enveloppe financière validée au budget primitif et résumée dans le tableau suivant :

ASSOCIATIONS	MONTANTS DE SUBVENTION	ACTIONS 2022
FONCTIONNEMENT		
SS JEANNE D'ARC	300 000 €	Pour le développement du projet sportif et associatif
GROUPEMENT D'EMPLOYEURS ASSOCIATIFS DU PORT	25 000 €	Pour le développement du projet associatif et économique

Au regard de ces éléments, il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver l'attribution des subventions en fonctionnement, au titre de l'exercice 2022, aux associations citées ci-dessus ;
- d'autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.